

## Bonus Engagement Étudiant campagne 2024

### Contexte

Avec la loi sur la citoyenneté (janvier 2017) et en cohérence avec la circulaire du 23 Mars 2022, les établissements d'enseignement supérieur mettent en place des dispositifs de reconnaissance des **compétences, connaissances et aptitudes** développées au cours de l'engagement étudiant : activité bénévole dans une association, activité professionnelle, service civique, réserve militaire ou engagement dans les armées, engagement de sapeur-pompier volontaire.

L'engagement dans la vie de l'établissement est également pris en compte : élu dans un conseil, emploi étudiant à l'UL, participation à des actions dans des composantes...

Ces **compétences, connaissances et aptitudes** doivent s'inscrire dans le cadre du cursus de l'étudiant.

Avec le B2E, nous sommes plutôt sur l'évaluation de compétences transversales.

Pas de double reconnaissance : dans le cadre du cursus (UE dédiée, UE libre, projet tutoré, stage...) et pas dans les concours (concours type professorat...).

Proposition d'une note, allant jusqu'à 0,5 point de bonus sur la moyenne de l'année, au jury d'année ou de diplôme, **qui reste souverain**.

**Les consignes et modèles de dossiers donnés aux étudiants sont accessibles sur [b2e.univ-lorraine.fr](http://b2e.univ-lorraine.fr)**, ainsi que la liste des activités valorisables.

### Éléments pour l'évaluation des dossiers

Le dossier complet comprend : le dossier B2E, un ou plusieurs avis d'un tiers et éventuellement des justificatifs supplémentaires. **S'il est incomplet, la note est égale à 0.**

#### Ouverture des fichiers :

L'ensemble des fichiers doit obligatoirement être déposé en pdf afin d'éviter les formats impossibles à ouvrir. Aucun dossier n'a été accepté par mail. **Si le dossier n'est pas déposé en pdf et que l'on n'arrive pas à l'ouvrir, la note sera égale à 0.**

#### Avis d'un tiers : il faut un avis par engagement.

Le modèle d'avis disponible doit être utilisé, ou a minima tous les éléments demandés doivent être présents.

Avis circonstancié sur l'engagement (et si possible les compétences développées) de l'étudiant, signé et comportant la qualité du signataire. L'avis d'un tiers ne peut être rédigé et signé par un étudiant **pour lui-même**.

Des justificatifs peuvent être présents, mais en complément et non à la place du document demandé. Ainsi, **ne constituent pas un avis d'un tiers** : copie d'une licence sportive ; copie d'une carte d'adhérent d'une association ; plannings divers ; simple copie de contrat (service civique, engagement de sapeur-pompier...), PV d'AG.

S'il n'y a pas d'avis d'un tiers ou si celui-ci est non conforme, la **note est égale à 0**. **Si l'avis d'un tiers n'est pas signé ou si la signature n'est pas manuscrite la note est 0**. **S'il manque un avis ne pas tenir compte de l'engagement.**

#### Le dossier :

Apprécier la qualité de la rédaction, de l'orthographe (indiqué dans la trame), de la synthèse (respect du nombre de mots), le dossier doit être rédigé, il ne doit pas être une succession de liste à puces.

Il convient d'apprécier si l'engagement est bien hors cursus et s'il s'agit bien d'un engagement de l'année universitaire en cours. La trame de dossier 2024 stipule « engagement **entre avril 2023 et la date de dépôt de ce dossier**. » L'engagement ne peut être postérieur à la date de dépôt.

**Ne pas juger l'engagement lui-même mais bien les compétences développées**, il n'y a pas de bon ou mauvais engagement. En revanche, la simple pratique sportive, musicale ou autre sans investissement dans le club ou l'association (arbitrage, membre du bureau, encadrement...) ne donne pas lieu à un bonus.

**Attention : la simple reprise de notes de cours pour des pairs** ne constitue en aucun cas un engagement. Pour préciser : « **aller en cours pour prendre le cours pour toute la promotion** ne constitue pas un engagement. » L'association **APECS** a été prévenue.

**Instituts universitarisés** : attention, pour les IFSI, Kiné, ergo, manip radio... le B2E ne leur est pas destiné. Cela est rappelé dans l'application. Si vous avez des dossiers, ne pas les évaluer, nous aviserons comment les traiter, les signaler...

"Ne peuvent donner lieu au dépôt d'un dossier que les formations dont le diplôme est délivré exclusivement par l'université de Lorraine par un jury désigné par le Président de l'université."

**Collegium LMI** (les IAE de Nancy et de Metz et IDMC) : les étudiants inscrits dans une des trois composantes du collégium LMI feront l'objet d'un traitement à part. Veuillez les repérer dès réception des dossiers, et déposer l'ensemble des dossiers à l'endroit réservé à cet effet dans l'espace partagé.

Temps consacré : il doit être obligatoirement renseigné et quantifié sur un semestre et être réaliste ! Il ne peut y avoir de "seuil", même si la note sera différente selon le temps passé. Ce critère permet d'apprécier si l'étudiant est réellement investi dans son activité, s'il est capable d'apprécier la durée de son engagement de façon réaliste, s'il a conduit une approche projet en estimant le temps consacré.

Formations : permet de valoriser les formations spécifiques suivies dans le cadre de ou des engagements.

Compétences : elles doivent être décrites. Distinguer compétences et impressions personnelles (j'ai aimé, je me suis enrichi...)

Rayonnement pour l'UL ou pour la société : à apprécier.

Décomptes de points : si le dossier n'est pas signé ou si la signature n'est pas manuscrite, si le nombre de mots n'est pas indiqué, si l'en-tête est folklorique...

**Point de vigilance** : certains étudiants ont tenu compte du nombre de mots demandé pour l'ensemble de leurs engagements ou du nombre de mots par engagement, il faudra l'apprécier, la consigne n'était toujours pas forcément claire de notre côté.

### Répartition des dossiers :

Les membres du comité sont tenus à la **discrétion et au secret** par rapport au contenu des dossiers.

Elle est aléatoire, par déontologie et pour éviter des conflits d'intérêt, merci de signaler **rapidement** à Pierre Degott si vous avez à évaluer votre propre dossier ou celui d'un étudiant très proche, ne pas faire d'échange entre vous, il y a une précaution à prendre.

### Fichier d'évaluation :

Vous recevez un fichier Excel avec la liste des dossiers à évaluer. SVP parcourir la liste dès réception afin de vérifier ce qui précède.

Vous **ne devez pas modifier** les colonnes A à F de ce fichier, vous pouvez rajouter ensuite des colonnes pour faciliter l'étude (exemples : remarques ; type d'engagement ; association ou organisme ; responsabilité prise ; avis d'un tiers ; temps consacré...).

SVP indiquer le nom de l'association en colonne G (puis H... si besoin), une seule association ou activité par colonne.

Conseils : par souci de cohérence et de simplicité, évaluer dans ce fichier Excel et évaluer si possible en même temps les mêmes types d'associations ou d'engagement (exemple AFEV, Fête de la

science...). Pour la Fête de la science de la Scifa, la coordinatrice a utilisé un formulaire d'attestation légèrement différent de celui communiqué aux étudiants. Merci de bien vouloir l'accepter.

Pour les élus dans les conseils indiquer : élu puis le conseil (CA, CF, CVU, composante, collegium).

**Notation** : sur 5 points, vous pouvez utiliser toute la plage de 0 ; 0,1 ; 0,2 à 4,9 ; 5.

La note est mise en **colonne F** et le **séparateur** est obligatoirement **une virgule**. Commentez votre évaluation, cela servira pour la réunion d'harmonisation et surtout quand la note est très mauvaise ou très bonne.

Il vous est demandé de mettre chacune de vos notes indépendamment de vos collègues, la discussion ayant lieu lors de l'harmonisation. Mais nous pouvons échanger sur b2e-comite si nécessaire.

**Grille du barème** :

	correspond aux attentes (max de points)
1- Durée :	0,8
2- Compétences, connaissances et aptitudes :	1,5
3- Impact de l'engagement :	1,2
4- Présentation (grammaire et orthographe) :	0,5
5- Appréciation globale :	1
TOTAL	5

**Répartition** : environ 1340 dossiers déposés (à vérifier), soient environ 134 par groupe. Il faut que chaque dossier soit évalué par au moins deux membres du groupe, voire trois pour les dossiers posant question.

*Exemple : vous divisez le lot en trois sous-groupes égaux A, B et C (44 à 45 dossiers). Le premier membre du trinôme lit les dossiers des sous-groupes A et B, le deuxième lit les dossiers du groupe B et C et le troisième traite les dossiers des sous-groupes A et C.*

*Chacun devra donc lire entre 88 et 90 dossiers.*

### Calendrier

Clôture des dépôts le 5 mars 23h59, aucun retard n'a été accepté.

Réunion de briefing le 8 mars 2023 à 11 heures par visioconférence.

Extraction et envoi des dossiers à évaluer, dans les jours qui suivent : au plus tard le vendredi 15 mars.

Dépôt sur : <https://bul.univ-lorraine.fr/index.php/apps/files/?dir=/EDC/edc-b2e-jury2024&fileid=103652788>

Retour des notes dans fichier Excel (colonnes A à F et suivantes) pour le 29 avril 2024 à 8h00 impérativement (pas de retard possible). Envoyer le fichier à [pierre.degott@univ-lorraine.fr](mailto:pierre.degott@univ-lorraine.fr)

Réunion d'ajustement le 7 mai à 9h MDE Lorraine Sud, sur le CLSH, suivie d'un déjeuner convivial.

**Groupes** :

	groupe-1	groupe-2	groupe-3	groupe-4	groupe-5	groupe-6	groupe-7	groupe-8	groupe-9	groupe-10
A	Pierre-Degott (VP-CVU)	Isabelle-Guyot-Bachy (CVU)	Julia-Mainka, Isabelle-Grillier, Vuissoz (coll.-S&T)	Mehdi-Mohraz (CVU)	Chakib-Bennis (CF)	Cédric-Sanlis (DVUC)	Olivier-Lallement (DVUC)	Fabrice-Schmitt (DVUC)	Séverine-Klipfel (Difor)	Laurence-Denoiz (CA+coll.-ALL)
B	Florence-Miard (CAPS-coll.-DEG)	Céline-Boisot (CF)	Anne-Laplace-Chassard (CVU)	Julie-Boyer (CVU)	Frédéric-François (CVU)	Carole-Riff (coll.-Santé)	Alexine-Lahache (CF)	Catherine-Trassaert	Vianney-Camus (CA)	Nathalie-Issenmann (Dacip)
C	Léa-Preud'Homme (coll.-SHS)	Jules-Ferber (CF-et-VPE)	Gautier-Venard (CVU)	Benjamin-Pion (CVU)	Alex-Casquet (CF)	Charlotte-Krause (CF)	Paul-Alexandre-Schmidt-Merjay (CF)	Corentin-Barbier-Baumann (Psdt-Fédélor)	Armand-Fleurot (Psdt-BDE-IAE)	Celia-Antoine (BDE-IAE)